

■ **Fernando Da Graca**, à Lausanne, CH-550-0056388-8, commerce de vins (FOSC du 21.10.1986, p. 3998). L'entreprise individuelle est radiée d'office en application de l'art. 153 ORC, le délai fixé au titulaire pour régulariser la situation concernant le domicile au siège de l'entreprise étant échu sans avoir été utilisé. Registre journalier no 8175 du 28.05.2009 (05050174 / CH-550.0.056.388-8)